

Document

« Politiquement, la Tunisie est un désert »

Lexpress.fr 25.01.2011

Spécialiste du droit public et ancien doyen de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Yadh ben Achour préside une commission chargée de proposer les réformes juridiques nécessaires pour permettre des élections libres et l'avènement de la démocratie.

Comment allez vous composer votre commission?

Je ferai appel à toutes les forces représentatives de la société civile et à l'ensemble des partis politiques, ainsi qu'à quelques personnalités indépendantes. Un comité d'experts sera composé, lui, de juristes. Pour ce qui est de la société civile, je souhaite en particulier la présence des associations qui ont su, toutes ses dernières années, conserver leur indépendance.

Et pour les partis politiques ?

Tous les partis politiques, qu'ils soient reconnus ou pas.

Y compris donc les islamistes d'Ennahda ?

Y compris, en effet, le mouvement Ennahda.

Concrètement, quelle forme prendront les débats?

Il est important que chacun puisse exprimer sa représentation de l'avenir politique et constitutionnel du pays. Il est possible que nous organisions une conférence nationale afin de dégager des lignes directrices. Il y aura ensuite un travail de mise en forme juridique qui devra être fait par un comité d'experts. Celui-ci devra pouvoir travailler dans le calme avant de revenir devant la conférence nationale, plusieurs fois si nécessaire, jusqu'à ce que nous parvenions à un consensus.

Comment seront choisis ces juristes ? Combien seront-ils ?

Entre 10 et 15. C'est moi qui les choisirai parmi les spécialistes du droit public. J'écarterai ceux qui se sont directement impliqués aux côtés de la dictature, en particulier ceux qui avaient signé des pétitions appelant Ben Ali à se représenter en 2014.

Les textes révisés seront-ils ensuite soumis au vote du Parlement ?

En aucun cas. Le Parlement actuel est complètement discrédité. Personnellement, - mais cela n'engage que moi- je serai assez favorable à ce que, dans un premier temps, seule la loi électorale soit modifiée, ce qui peut se faire par décret-loi, afin de permettre l'élection d'un Président de la République. Ensuite, le nouveau chef de l'Etat appellerait de nouveau les citoyens aux urnes pour élire une assemblée dont il décidera s'il s'agira d'une assemblée constituante ou d'une assemblée législative, qui amenderait le texte de 1959.

Dans combien de temps pensez-vous qu'il sera possible d'organiser une première élection ?

Entre six mois et un an. On ne peut pas aller trop vite. Il faut que les partis aient le temps de s'organiser, de rajeunir leurs cadres. Politiquement, la Tunisie est un désert.

Changer de constitution risque d'ouvrir bien des polémiques, notamment sur la place de l'islam...

En effet. Personnellement je crois qu'on peut fort bien se contenter d'amender le texte de 1959. Il faut le simplifier, supprimer la deuxième chambre par exemple, sans doute aussi le Conseil économique et social. Mais il n'y a aucune raison de tout changer.

Commencer par une élection présidentielle, c'est écarter d'emblée un régime parlementaire, pourtant souhaité par certains...

Non, ma démarche est avant tout pratique. Il s'agit de permettre une transition avant qu'une assemblée souveraine et légitime puisse prendre des décisions définitives. Cela dit, pour ce qui me concerne, je ne pense pas qu'un président qui inaugure les chrysanthèmes soit la bonne solution en Tunisie. Je pencherai pour un système mixte, à la fois parlementaire et présidentiel.

Si le gouvernement de Mohamed Ghannouchi tombe, comme l'exige la rue, il vous entraîne dans sa chute ?

Pas forcément. La commission que je préside est une commission indépendante. Mais évidemment, si un nouveau Premier ministre décidait de suspendre la constitution et de convoquer une assemblée constituante, il n'aurait plus besoin de moi !

.